



INFOS-

FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION

AVANTAGES

INFORMATIONS

RESEaux

Le nouveau site Internet de la FAIR vous permettra de trouver rapidement et aisément les réponses à vos questions

Notre site internet est un formidable lien d'informations indispensable entre les membres et notre Association.

Vous pouvez accéder aux "Avantages" et aux "Informations" qui vous sont nécessaires professionnellement, vous renseigner sur les diverses formations professionnelles que la FAIR vous propose, consulter l'agenda de votre section ou celui des manifestations de la FAIR, trouver les coordonnées de chaque section et de son comité. Vous pouvez également commander diverses législations professionnelles, ou encore passer une annonce de demande d'emploi, consulter les offres d'emplois ainsi que les dernières éditions du journal INFOS-Vente.

Une mise à jour régulière vous assurera la "fraîcheur" des informations publiées.

Le Comité directeur tient à remercier Monsieur Jean-Claude Moy qui a travaillé intensivement, afin de réaliser ce nouveau site www.f-a-i-r.ch dans les meilleurs délais.

Nous espérons que vous aurez du plaisir à le consulter régulièrement.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions.



Communications officielles

Fermeture des bureaux

Ascension :
jeudi 2 juin et
vendredi 3 juin 2011

CANDIDAT

Actif

LA FRIBOURGEOISE

Bersier Dominique - 1963
Rte des Bonnesfontaines 12 -
1700 Fribourg
Représentant
Présenté par M. M. Conus

.....
Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20 – 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30 – **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.-; **réclames:** 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.



2011

DATES IMPORTANTES A RETENIR

- **Assemblée des délégués:**
Samedi 2 juillet à Morat
- **Assemblée des présidents:**
Vendredi 20 mai à Montagny-la-Ville
- **Assemblée des présidents:**
Samedi 12 novembre

Manifestations interrégionales :

- **Challenge Karting:**
Dimanche 29 mai à Payerne
- **Swin-Golf:**
Dimanche 19 juin à Lossy
- **Tournoi de pétanque:**
Dimanche 4 septembre à Cossonay

AGENDA 2011 FOIRES-EXPOS

LAUSANNE Palais de Beaulieu

- **Comptoir Suisse**
du 16 au 25 septembre
- **Salon des Métiers et de la Formation**
du 3 au 10 octobre

GENEVE Palexpo

- **25° Salon international du livre et de la presse**
du 29 avril au 3 mai
- **Salon de l'étudiant et de la formation**
du 29 avril au 3 mai
- **Les Automnales**
du 11 au 20 novembre

BÂLE

- **38e Salon du Vin et Foire commerciale d'automne**
du 29 octobre au 6 novembre

ZURICH

- **Züspa - le salon d'automne de Zürich**
du 23 septembre au 2 octobre

Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes ou les conducteurs de deux roues. Cette veste de signalisation, vendue au prix très modique de CHF 5.- est non seulement obligatoire dans plusieurs pays européens en cas de panne sur l'autoroute (attention 1 gilet obligatoire par nombre de places dans le véhicule), et peut également vous sauver la vie en vous rendant plus visible.

N'hésitez plus commandez-la!



Commande de gilets de sécurité

(taille unique, jaune fluorescent)

au prix spécial FAIR de **CHF 5.-**
+ frais de port

Nom

Prénom

Adresse

NPA/Localité

Nombre de gilets

Date et signature



Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni le 28 mars à la Maison du Gruyère à Pringy. C'était une séance importante, le Comité directeur attendait des candidats pour collaborer avec lui ou prendre une fonction.

Le procès-verbal du 15 février 2011 est accepté.

Monsieur Marcel Chuard présente la situation financière à ce jour. Les factures sont régulièrement payées et à fin mars, les intérêts hypothécaires et l'amortissement trimestriel arrivent à échéance. Le trésorier est attentif à ce que le montant nécessaire soit disponible.

79,25% des cotisations des membres actifs sont payées. Des rappels vont être envoyés prochainement.

Monsieur Chuard donne toutes les informations utiles sur les comptes 2010, afin de bien comprendre les résultats, qui sont très satisfaisants.

Le Comité directeur prépare la rencontre qui aura lieu un peu plus tard avec les personnes intéressées à une fonction au sein du Comité directeur. Il détermine comment présenter

la situation et quelles sont les fonctions disponibles. Les fonctions du Comité central sont actuellement bénévoles avec un petit défraiement.

La pérennité de l'association est un élément important et un souci permanent pour le Comité directeur.

Le Comité directeur doit choisir le lieu de la prochaine assemblée des présidents qui aura lieu le 20 mai 2011. Il s'agit de trouver un endroit centré. Après réflexion, il décide d'aller à Montagny-la-Ville à l'Auberge de l'Union. La convocation et l'ordre du jour seront finalisés lors de la prochaine séance.

L'Assemblée des délégués fêtera les 10 ans de la section de la Fribourgeoise. M. Jean-Pierre Staehlin a fait une proposition au Comité directeur qui l'a examinée et lui a donné les premières informations. Elle aura lieu à Morat.

La formation professionnelle s'améliore et se renforce, comme les membres ont pu le constater dans l'édition d'INFOS-Vente d'avril 2011. Le Comité directeur a décidé d'accorder des aides finan-

cières aux membres de la FAIR, candidats à une formation professionnelle. Cela devient vraiment intéressant de faire partie de la FAIR.

M. Jean-Claude Moy parle rapidement du site internet. Monsieur Chuard va régulièrement l'aider pour le compléter.

Avant de clore la séance, le Président central mentionne des courriers parvenus au secrétariat central depuis la dernière séance et auxquels il faut répondre ou informer ses collègues du Comité directeur des suites qui ont été données.

Le Président central clôt la séance à 19h30 en remerciant ses collègues et en souhaitant une bonne semaine à chacun.

* * * * *



Le Comité directeur et le secrétariat central souhaitent un très bon anniversaire à Monsieur Michel Conus, né le 21 mai et lui adressent leurs meilleurs vœux.

Visitez notre
site Internet !



site: www.f-a-i-r.ch
e-mail: info@f-a-i-r.ch



Vérification des comptes



La vérification des comptes 2010 de la FAIR a eu lieu le samedi 2 avril 2011 au secrétariat central à Genève.

Trois vérificateurs étaient présents, Messieurs André Carnal, Jean-Pierre Chèvre et Derry Rey. Mais également Monsieur Jean-Bernard Billharz, fiduciaire, Monsieur Marcel Chuard, trésorier central et administrateur des Ouches, Monsieur Marc Schenker, Président central ainsi que Mesdames Claudine Martin, secrétaire centrale et comptable et Pauline Serafin, secrétaire.



La vérification des comptes 2010 s'est déroulée dans une ambiance agréable où chacun a pu poser des questions et recevoir des réponses claires de la part de Madame C. Martin. Tous les comptes ont été vérifiés et il a été constaté avec satisfaction que le budget 2010 n'avait pas été dépassé.

La réunion s'est terminée, de façon décontractée, par un succulent repas « aux petits oignons », concocté avec soin par Madame Doris Frischknecht, que chacun a remercié chaleureusement.



ENEZ F.A.I.R DU SWIN-GOLF

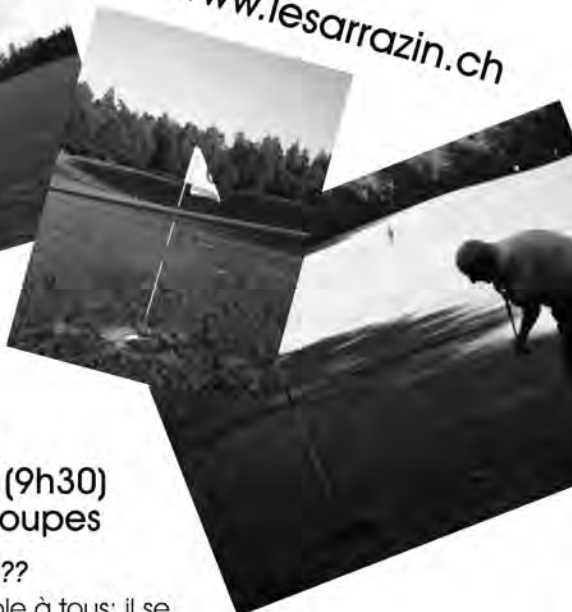
à Lossy FR

Dimanche 19 juin 2011

De 3 à 77 ans
BOUGER NATURE

www.lesarrazin.ch

Ouvert à toutes les
Sections et aux amis



Programme

Lieu: Lossy FR
Rendez-vous: 9h00
Initiation de 15min (9h30)
Départ par petits groupes

Le Swin-Golf, c'est quoi ???

Le Swin est un jeu accessible à tous: il se pratique avec une seule canne et une balle souple, sur un parcours de 18 trous, en pleine nature. Il s'adresse à tous les amoureux du plein air et à toutes les personnes attirées par un golf simplifié et peu coûteux: un sport autour duquel toutes les générations peuvent se retrouver, pour partager des moments de plaisir en toute convivialité.

Menu: (Possibilité de faire uniquement le Pique-nique)

Rôtis de porc au BBQ, sauce moutarde, pdt papillotes, 1/2 tomate provençale, fagot d'haricots, café. Adulte: Fr. 20.00 Enfant: Fr. 1.00 par année, jusqu'à 12 ans.

(Merci de prendre vos desserts)

Délai d'inscription:

10 juin 2011

Infos:

079 816 79 25 (J-Luc)
079 310 06 60 (J-Marc)

Bulletin d'inscription à envoyer à:

Jean-Luc Bugnon (Fribourgeoise) Chatellenie 2, 1635 La Tour de Trème, ou e-mail: bugnon.jean-luc@bluewin.ch

Jean-Marc Hediger (Vaudoise) CP 97, 1422 Grandson Ou e-mail: ecolline@bluewin.ch



OUI Swin-Golf 2011 NON

NomPrénom

Adresse

.....

Nombre d'adultes Nombre d'enfants

Prix Frs. 20.00 par pers. Enfants: Fr. 12.00 dès 7 ans

Repas: OUI NON

Nombre d'adultes Nombre d'enfants

Vous avez des soucis de déplacements, appelez-nous !

INFOS | SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de juin 2011 : 9 mai 2011

LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstaehtlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Samedi 2 juillet**
Assemblée des délégués
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Samedi 5 novembre**
Assemblée générale

Un joyeux anniversaire à ...

Alain Morel, né le 1^{er} mai

Paul Haas, né le 16 mai

Francine Quartenoud, née le 18 mai

Michel Conus, né le 21 mai

Reto Gasser, né le 24 mai

Séraphin Renevey, né le 27 mai

Robert Wohlfender, né le 27 mai



Infos-Seniors

Nous étions 8 seniors au stamm du 11 mars à l'Auberge de Rosé à Avry, plus 2 personnes excusées.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous Michel Billard, membre d'honneur et retraité depuis 15 jours. Mon cher Michel, tu es le bienvenu chez les seniors et nous espérons que le premier contact t'aura plu et te revoir à nos stamms et sorties.

Le jeudi 17 mars, une petite délégation de seniors s'est rendue à Payerne aux obsèques de notre ami Louis Aviolat. Il y avait également 3 membres du Comité directeur. Le Comité de la section s'est quant à lui excusé par l'intermédiaire de son secrétaire, Monsieur José Da Silva. C'est donc avec beaucoup de tristesse que nous avons dit un adieu définitif à notre ami Louis avec une messe chantée par les différents chœurs vocaux que Louis fréquentait, c'était très émouvant.

Les anciens qui ont fréquenté Louis n'oublieront pas les rentrées des Comités centraux de Genève avec arrêt

obligatoire et mémorable au Château d'Allamand. Je pense ici à Maurice Varone, Jean-Claude Blaser, Henri Pasquier, Michel Buchs et d'autres amis. Mais également les sorties de l'Intersection organisées par Willy Juvet auxquelles Louis a toujours pris part. Voici quelques-uns des très bons souvenirs de la L.S.R.C. avec l'ami Louis.

Prochain stamm : vendredi 13 mai à l'Auberge de Rosé à Avry, dès 14h00.

A bientôt.

Votre retraité

Jean-Claude Rohner

Dernière minute

Nous avons été informés par M. Alain Rohner que son père est hospitalisé à l'Hôpital Cantonal de Fribourg depuis le samedi 16 avril, afin de soigner sa jambe. Suite à une grave complication cardiaque, Jean-Claude Rohner a dû être admis à l'unité des soins intensifs.

La section de La Fribourgeoise, ainsi que le Comité directeur lui adressent tous leurs vœux pour un prompt rétablissement.

LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Vendredi 30 septembre**
Soirée filets de perches
- **Jeudi 13 octobre**
Assemblée générale
- **Comité:** Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds, réunion le dernier jeudi du mois à 15h00.

Dîner de section du 12 mars

Le dîner de section, tout d'abord annoncé pour le samedi 19 mars, a bien eu lieu le samedi 12 mars 2011. A cause de cette confusion dans les dates, les participants

n'étaient pas aussi nombreux que les années précédentes. Néanmoins, l'ambiance fût chaleureuse et tout se déroula au mieux.

Le Comité de la section de la Chaux-de-Fonds, et plus particulièrement son Président, tiennent à présenter ici leurs excuses à tous ceux qui n'ont pas pu participer à cette manifestation et vous promettent de se rattraper pour l'année prochaine !

Le Comité

LA VAUDOISE

Président: Philippe Reymond

Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36
Fax 021 861 35 58

Correspondant au journal: Samuel Duvanel

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Jeu-di 27 octobre**
Assemblée générale

Infos-Seniors

Le 25 mars dernier, nous nous retrouvions 8 collègues seniors, au Restaurant Le Parc à Ecublens, pour le lunch. A ce sujet, veuillez prendre note que l'établissement a fermé définitivement dès le 1er avril. Ce n'était pourtant pas un poisson d'avril ! Nous cherchons donc un nouveau lieu de rencontre et vous tiendrons au courant en temps voulu pour nos stamms prévus en juillet et août prochains.

Après le repas de midi, nous étions conviés par l'ami Sylvestre Blardone, à visiter à Lausanne, au Musée Verdán, l'exposition ludique sur le thème du bruit et des sons. Ce fut très intéressant, car nous avons l'occasion de prendre conscience de tous les bruits émis par l'être humain, les animaux et l'environnement. Du gazouillis de l'eau jusqu'à la perforatrice de chantier, en passant par les bruits des rues dans les villes. Nous avons également l'opportunité de découvrir les détails de l'oreille et même de tester notre ouïe. Merci à Sylvestre pour cette découverte !

Nous vous rappelons notre prochaine sortie du vendredi 27 mai : visite du «Lavaux- Vinorama», pour laquelle vous recevrez personnellement tous les détails utiles.

D'ores et déjà, ne manquez pas la rencontre du vendredi 10 juin avec nos amis de la Fribourgeoise à Blessens, précédée de la visite (facultative) du Musée du Vitrail de Romont, pour ceux qui n'y sont pas encore allés. A bientôt donc le plaisir de vous revoir à nouveau.

Amitié

SAM



Un joyeux anniversaire à ...

Georges Siegfried, né le 3 mai
Marguerite Gene, née le 12 mai
Serge Agier, né le 14 mai
Jean-Daniel Chapuis, né le 21 mai
Edouard Lauraux, né le 29 mai



GENÈVE

Président: Gabriel Alcaraz

Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: alcaraz.gabriel@gmail.com

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay

Un joyeux anniversaire à ...

Denis Georges Antoine Baldi, né le 10 mai
Patrick Tschui, né le 27 mai



Café - Restaurant "La Tentation"

Famille Boquete - chez «José»

Spécialités espagnoles - Plat du jour
Vendredi paëlla au plat du jour

Avenue d'Aire 91 - 1203 Genève - Tél. 022 344 28 29
Fermé le dimanche et lundi soir

V A L A I S

Président: Gaston Vouilloz
Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 076 444 88 93
E-mail: gaston.v@bluwin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Vendredi 14 octobre**
Assemblée générale

Un joyeux anniversaire à ...

Paolo Alberti, né le 4 mai
Guy-Albert Marclay, né le 20 mai

Hommage

Jean-Marie Raemy nous a quittés, sans un bruit, après une très courte hospitalisation.

Jean-Marie est né le 8 septembre 1931 à Fribourg. Il entre à l'âge de 20 ans à la fabrique de lampe et matériel électrique FALMA dont il sera le représentant, pour Fribourg et le Valais, pendant 50 ans. Une rare fidélité pour notre époque.

Le Valais l'accroche, il épouse une valaisanne et prend domicile à Sion en 1956, année où il demande son entrée à l'UVCSR (Union des Voyageurs de Commerce de la Suisse Romande). Ses parrains sont Paul Germanier et Maurice Varone. Très vite il s'intéresse à notre Association, on le trouve au Comité de la section du Valais, puis à la présidence. Il poursuit sa vie associative en devenant membre du Comité central et accède ensuite au Bureau exécutif. Pour récompenser ce dévouement, le Comité central le nomme Président central en 1984. Il y restera jusqu'en 1992.

A 70 ans, Jean-Marie prend une retraite bien méritée. Il profite de son chalet à Lens et passe son temps l'été en vivant de sa passion de champignonneur. Il fait bénéficier ses amis d'une partie de ses cueillettes, car Jean-Marie n'oublie pas ses copains et les retrouve le samedi et le dimanche pour l'apéro.

Il a été un fidèle serviteur de notre cause. Nous le gardons dans la beauté du souvenir.

Que son fils Stéphane, sa belle-fille Danièle, son petit-fils Eric, sa famille veuillent trouver ici l'expression de nos sincères sentiments.

Le Comité

N E U C H Â T E L

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean- Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Vendredi 30 septembre**
Soirée filets de perches
- **Vendredi 28 octobre**
Assemblée générale

Un joyeux anniversaire à ...

Fulbert Suter, né le 12 mai
Anselme Clerc, né le 24 mai

B I E L / B I E N N E

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à Monsieur Marcel Chuard, président d'honneur
Natel 079 308 74 21

Local et stamm:

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331.56.55 – tous les vendredis dès 17h30

Adresse postale :

Case postale 633 – 2540 Grenchen

AGENDA 2011

- **Dimanche 29 mai**
Challenge Karting à Payerne
- **Samedi 18 et Dimanche 19 juin**
Sortie en Allemagne
- **Dimanche 19 juin**
Swin-Golf à Lossy
- **Dimanche 4 septembre**
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Samedi 15 octobre**
Assemblée générale
- **Vendredi 30 septembre**
Soirée filets de perches
- **Vendredi 11 novembre**
Soirée fondue

Un joyeux anniversaire à ...

Arthur Wey, né le 4 mai
Fritz Trummer, né le 30 mai
Georges Mauron, né le 31 mai



Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins !

**Test: Inscrivez la lettre correspondante à la bonne réponse dans la case vide.
Si vous répondez correctement, vous trouverez une phrase en lisant de haut en bas.**

Avez-vous la priorité lorsque vous vous engagez sur l'autoroute?

- A Oui, les véhicules doivent se ranger sur la voie de gauche.
 B Non, je dois laisser la priorité aux véhicules roulant déjà sur l'autoroute.

Le permis de conduire peut-il vous être retiré si vous vous rapprochez trop près du véhicule qui vous précède?

- O Oui, par un tel comportement je mets en danger les autres et moi-même.
 N Non, les véhicules roulant plus lentement ne doivent pas me gêner.

Pour dépasser, est-il suffisant de regarder dans le rétroviseur et d'enclencher ensuite le clignoteur?

- O Oui, je vois tous les véhicules.
 N Non, il pourrait y avoir un véhicule dans l'angle mort (regard par-dessus l'épaule).

Avez-vous le droit de toujours rouler à la vitesse maximale autorisée?

- O Oui, je peux sans autre rouler à la vitesse maximale autorisée.
 N Non, je dois adapter ma vitesse aux conditions et je dois par exemple être capable de m'arrêter de nuit devant un obstacle non éclairé.

Quand le trafic s'immobilise devant vous, devriez-vous avertir les conducteurs des voitures qui vous suivent en enclenchant les clignotants avertisseurs?

- E Oui, mais je les arrête dès que les voitures à l'arrière se sont arrêtées.
 S Non, les autres conducteurs doivent eux-mêmes faire attention.

Comment vous comportez-vous lors d'un embouteillage dans un tunnel?

- R Je me mets de côté (voie de gauche tout à gauche, voie de droite tout à droite), j'arrête le moteur et j'enclenche la radio. Je ne sors pas de la voiture tant qu'il n'y a aucun danger.
 S Je m'avance près de la voiture qui me précède et je laisse tourner le moteur afin d'être prêt à démarrer dès que je le peux.

Quand enclenche-t-on les feux arrière de brouillard?

- R Toujours en cas de pluie, de brouillard ou de chutes de neige.
 O Par temps de brouillard épais, de forte pluie ou de chutes de neige, si la visibilité est de moins de 50 mètres.

Vous avez enclenché le clignoteur et quitté la voie de droite pour la voie de gauche afin de dépasser un véhicule. Pour vous rabattre ensuite sur la voie de droite, devez-vous également mettre le clignoteur?

- U Oui.
 E Non.

En conduisant votre véhicule, avez-vous le droit d'utiliser votre téléphone mobile?

- U Oui, lorsqu'il s'agit d'un appel important.
 T Non, je n'ai le droit de téléphoner qu'au moyen d'un système mains libres, mais celui-ci réduit également la concentration.

Lors d'un embouteillage, avez-vous le droit d'avancer jusqu'à l'obstacle qui vous oblige à changer de voie (par. ex. travaux, accident)?

- A Non, je change le plus tôt possible de voie.
 E Oui, tant que rien d'autre n'est signalé, je circule jusqu'à l'obstacle, puis je change prudemment de voie (technique "fermeture éclair").

Solution: "Bonne route"

Trouvez-vous que ce que vous faites est important ?

Donner de plus en plus d'importance au travail et à l'épanouissement professionnel, tel est la tendance. Ceci même si la sphère privée représente elle aussi une source de satisfaction fondamentale pour l'individu. Face à ce constat, comment expliquer que le travail ait pris une place aussi considérable dans la vie des gens. Et dans leur tête...

Comme l'indique le docteur Barbara Stalder, psychologue du travail et chargée de cours et de recherche aux Universités de Bâle et de Neuchâtel, le travail donne du sens à la vie : Il est porteur de satisfaction, offre une structure à l'emploi du temps, apporte un sentiment d'accomplissement, permet l'atteinte d'objectifs personnels et offre un cadre aux relations sociales. Pour autant, sommes-nous tous capables, d'un point de vue psychologique, de mobiliser la même dose de motivation face aux tâches à accomplir ?

Pour comprendre les mécanismes psychologiques qui permettent de déployer la motivation dans le travail, il faut d'abord mettre en perspective les éléments suivants dans un environnement global : contexte et contenu du travail, personnalité de l'individu et objectifs personnels. Si l'on se réfère au modèle que propose le chercheur américain Richard Hackmann, la motivation au travail est un processus qui s'opère dans un cadre donné. Dans un premier temps, les caractéristiques centrales du travail sont prises en compte, à savoir la variété, l'identité de la tâche et l'importance de la tâche. Autrement dit « *Le travail doit avoir du sens et il faut que la personne trouve que ce qu'elle fait est important* », explique Barbara Stalder. Mais ce n'est pas tout. L'autonomie accordée à l'employé joue elle aussi un rôle décisif dans la motivation que l'individu est capable de déployer face à la tâche. Enfin, le feed-back est un élément capital de la motivation, qu'il se manifeste sous la forme d'un résultat concret ou d'un retour d'information de la part du supérieur. Les caractéristiques du travail que nous venons d'évoquer conduisent à des états psychologiques comme l'intérêt pour le travail et le sentiment de responsabilité vis-à-vis des résultats obtenus. Et justement, ces résultats à la fois professionnels et personnels ont pour conséquence une motivation accrue et une augmentation de la performance des individus, un sentiment de satisfaction élevé et, pour les entreprises, des taux d'absentéisme bas ainsi que de faibles rotations du personnel.

Si, par contre, l'on se réfère à la stricte définition de la motivation, nous apprenons qu'elle est un processus par lequel un individu confère à son action une intensité, une direction et une persistance en vue d'atteindre un objectif donné.

Ces deux approches superposées montrent donc que la motivation dépend de l'attente de réussite, des efforts consentis, des résultats obtenus et de l'attractivité d'un travail. D'autres facteurs sont à prendre en compte comme bien sûr les objectifs personnels, le salaire et le besoin de reconnaissance sociale. L'on constate alors que plus les personnes sont persuadées que l'effort fourni dans le travail est fortement lié à la performance, que la performance est elle-même fortement liée à la rétribution et aux objectifs personnels, plus la motivation augmente. Si, par contre, les liens entre ces éléments sont faibles, la motivation baisse.

Recevez-vous des feed-back réguliers de votre supérieur ?

Il faut aussi savoir que, naturellement, l'être humain se compare à la performance des autres et à la rétribution perçue par les autres. Donc, cette comparaison influence la motivation ; par conséquent, si une personne est traitée de manière équitable par ses supérieurs, elle n'en sera que plus motivée. Et Barbara Stalder d'ajouter : « *Bien entendu, il y a aussi ce fameux feed-back si important d'un point de vue social que l'on a tendance à négliger sous prétexte de manque de temps. Le feed-back doit être précis, fréquent et qualifié. Autrement dit, le subordonné doit en retirer quelque chose. Il ne suffit pas de dire à un employé qu'il a bien travaillé, il est absolument nécessaire de mettre en relief de manière précise les forces et les éventuelles faiblesses. Et ne croyez pas que les qualifications annuelles remplacent les feed-backs réguliers ! L'entretien de*

qualification peut servir à donner un feed-back, mais il doit surtout servir à décider d'objectifs futurs avec la personne subordonnée. »

De toute évidence, la motivation au travail n'est pas uniquement une affaire entre l'entreprise ou l'organisation et ses collaborateurs. D'autres facteurs extérieurs peuvent influencer la motivation des gens. Notons par exemple que dans un contexte de crise conjoncturelle, la sécurité à la place de travail peut être mise à mal et ainsi influencer le degré de satisfaction des collaborateurs et, par conséquent, leur motivation. D'autre part, si, en période de crise, une personne ne parvient pas à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et qu'elle n'arrive pas à donner du sens à son travail, sa motivation en pâtira aussi. En revanche, si cette même personne a le sentiment de pouvoir lutter pour son poste, pour son entreprise, elle aura la motivation de travailler positivement avec la crise. Mais ce sont des situations qui peuvent durer uniquement dans le court terme. L'organisation sociale joue par ailleurs un rôle important dans la motivation des travailleurs. Prenons pour exemple les horaires de travail, le travail le dimanche ou l'égalité qui sont des facteurs extérieurs à prendre en compte également.

Résister à la routine...

Pour sûr, lorsque la routine s'installe au travail, la motivation est en danger. Pourtant, il n'est pas impossible de rester motivé dans une situation routinière. Ainsi que l'explique Barbara Stalder « *ceci pour autant que l'on soit sûr que ce que l'on fait est important et que ces travaux doivent être effectués parce que l'on est intégré dans un processus global. Mais les situations de routine, c'est-à-dire l'exécution de tâches répétitives, en général, ne peuvent durer que sur le court terme. Néanmoins, cela dépend des attentes d'une personne à l'autre et, dans une certaine mesure, des capacités intellectuelles et cognitives de l'individu. Il faut dire cependant qu'il y a des parties répétitives dans tous les travaux et que certaines personnes supportent la répétition mieux que d'autres* ». On en revient donc à la question de l'importance de la place que prend le travail dans notre vie...

Annick Weber Richard

*Echo, le Journal de la Centrale Suisse
des Entreprises d'Entraînement, Avril 2010*



Opération « chauffeur de remplacement »

Il peut nous arriver à tous, pour différentes raisons, d'être victime d'un retrait de permis provisoire, ce qui crée évidemment de nombreuses difficultés lorsque notre véhicule représente un moyen de déplacement indispensable.

Afin de vous aider au mieux, la FAIR propose de vous mettre en contact avec un « chauffeur de remplacement » (représentant retraité, épouse de représentant, etc.). Il va de soi que ce service doit être rémunéré selon entente préalable.

Si vous êtes momentanément privé de votre permis de conduire, contactez-nous et nous ferons le maximum afin de vous aider.

Si vous avez un peu de temps et envie de rendre service à des membres de la FAIR, inscrivez-vous !

Je m'inscris comme chauffeur de remplacement, pour la région de

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone: à disposition du: au:

A envoyer à la FAIR: rue Camille-Martin 20, 1203 Genève. Tél. 022 796.07.11 Fax 022 797.35.30



Dix règles pour mieux travailler sur ordinateur

Peu d'entre nous échappent aujourd'hui au travail sur ordinateur, pendant tout ou partie de la journée. Un bon agencement du poste de travail et quelques consignes simples permettent vivre en parfait accord avec votre plus fidèle compagnon de bureau.

1. Bien installer l'ordinateur

De prime abord, il est essentiel de bien installer votre ordinateur. Ceci permettra de minimiser les problèmes de fatigue visuelle. Idéalement, l'écran doit être légèrement orienté en arrière et être placé à une distance de 50 à 70 cm, ce qui correspond à la distance nécessaire pour que vous puissiez effleurer l'écran avec le bout des doigts en étirant les bras. Il est également conseillé que le haut de l'écran arrive au niveau de vos yeux, sauf si votre écran est de grande taille.

2. Choisir un bon écran

La vision est fortement sollicitée. Choisissez un bon écran, traité contre les reflets et pensez à régler la luminosité selon le travail que vous effectuez (traitement de texte, dessin...). Veillez aussi à l'éclairage ambiant et évitez de placer l'écran face ou dos à une fenêtre, ce qui peut être source d'éblouissements ou de reflets.

3. Utiliser un bon siège et installez-vous confortablement

Vous allez travailler des heures en position assise, ce qui peut entraîner une contracture des muscles de la nuque, des épaules et du dos. Vous réduirez ce risque si vous prenez la précaution de choisir un siège confortable et de vous installer au fond du fauteuil, les genoux de préférence au même niveau que les hanches. Utilisez un repose-pied, si vous êtes de petite taille, ou que la table de travail est placée en hauteur.

4. Pensez à protéger vos poignets

Favorisés par le travail répétitif sur écran, les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs sont de plus en plus répandus. Les poignets sont particulièrement visés, mais aussi les mains et les épaules. Pour prévenir ce problème, placez votre clavier à une distance de 10 à 15 cm du rebord de la table et essayez de travailler en ayant les coudes à angle droit, en évitant de plier les poignets et de les placer sur le rebord du bureau. Choisissez une souris adaptée à la taille de votre main et évitez de la serrer trop fortement ce qui pourrait induire des troubles musculo-squelettiques des doigts. Enfin, placez les documents que vous utilisez le plus fréquemment à proximité de l'ordinateur.

5. Faites des pauses régulières

Fatigue visuelle, maux de tête et troubles oculaires peuvent apparaître si vous ne vous interrompez pas régulièrement. Des médecins néo-zélandais viennent même de décrire un cas de phlébite compliqué d'embolie pulmonaire après station assise prolongée devant un ordinateur. Des pauses fréquentes, mais pas forcément très longues, sont donc recommandées : il ne faut pas dépasser deux heures sans bouger. Profitez-en pour vous lever chercher un verre d'eau ?

6. Pensez à boire

Une atmosphère trop chaude de la pièce contribue à aggraver la sécheresse oculaire et est nocive pour la circulation sanguine. Pensez à boire suffisamment. Et, puis ce geste vous aidera à ne pas trop abuser du café ou tirer sur la cigarette pour lutter contre le stress.

(Suite page 14)



AVANTAGES pour nos membres

Couverture juridique professionnelle, ainsi que conseils et assistance, compris dans la cotisation annuelle.

Participation financière à vos frais de formation.



Consultez notre site internet
www.f-a-i-r.ch



APPAREILS MÉNAGERS

VOLTEC SA – Bussigny
Appareils ménagers
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27
Réduction entre 15 % et 28 %



AUTOMOBILES | ESSENCE PNEUS | ACCESSOIRES

VOLVO
Rabais: 5 % sur prix net – Contacter exclusivement notre secrétariat central

JUBIN CARD ESSENCE
Divers avantages, restaurants, essence, etc

FIAT – ALFA ROMEO – LANCIA
Rabais selon modèle.

MANUCO SA
Echappements - Batteries - Freins - Pneus
100, rue de Genève – 1004 Lausanne
Tél. 021 625 37 67 – Fax 021 624 63 52
Rabais de 30 à 50 % selon les articles.

EUROPCAR
Rabais de 30 % sur les tarifs. Dans n'importe quelle agence.

ESSO accorde une réduction de 2,5 cts par litre.

HONDA AUTOMOBILES – Fribourg
Offre des conditions spéciales.
2 % – voir sur site.

RODUIT PNEUS accorde une réduction
1920 Martigny – tél. 027 722 17 83
oroduit.pneu@premio.ch



DIVERS

J.-P. GERDIL
Gypserie / Peinture / Papiers peints
Ch. du Vieux-Puits 24 – 1228 Plan-les-Ouates
Tél. 078 793 54 32 – Fax 022 794 36 74
Rabais de 10 % pour les membres

ÉRIC DANSE
Cours collectifs et privés
www.ericdanse.ch – ericdanse@swissonline.ch
Tél. 021 706 26 30 – Fax 021 706 26 27

AGENCEMENT DE CUISINES
M. Alain Morel Chevillet
Tél. 079 205 15 23 – www.ewe.at/fr
Mail: alain.morel.chevillet@bluewin.ch
Rabais de 5 % pour les membres

MASSIMO CERUTTI S.A
Escompte de 10 % sur l'achat des produits alimentaires, du café, et des machines à café.



BUREAUTIQUE

GABRIEL ALCARAZ
Bureau Suisse romande
8A, ch. de Bonmont – 1260 Nyon
Action spéciale pour les membres FAIR
20 % rabais sur les fournitures informatiques.
Natel 079 785 49 91

JMB DIFFUSION
Consommables et fournitures en bureautique
Croix-Fédérale 38 – Case postale 2118
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 28 27 – Fax 032 968 23 79
Tarif préférentiel



CARTES DE CRÉDIT

BANK CARD CENTER
Profitez doublement:
La carte VISA et la MasterCard gratuites la 1^{re} année!
Ensuite Fr. 50.- par carte, carte supplémentaire idem. Demandez la documentation au secrétariat central.

CARTE VISA-GOLD
Tarif préférentiel au prix annuel de Fr. 120.- (au lieu de Fr. 190.-) et sans finance d'entrée (prix Fr. 150.-). La carte supplémentaire est à Fr. 100.-)



ÉDITION

ÉDITIONS À LA CARTE SA
Place de la Gare 4 – 3960 Sierre
Tél. 027/451 24 28 – Portable 078/615 07 54
Mail: editions@edcarte.ch
10 % de rabais sur l'impression et l'achat de livres sur présentation de la carte de membre

TIMES SYSTEM
Accorde aux membres de la FAIR, un rabais de 20 % sur les recharges annuelles.
Le rabais sera déduit sur les prix de vente actuels et les frais de port sont en plus.

IMPRIMERIE CALLIGRAPHY.CH SA
Place de la Gare 6 – 3960 Sierre
Tél. 027 451 24 24 – Portable 078/615 07 54
Mail: g.prats@calligraphy.ch
10 % de rabais sur tous les imprimés sur présentation de la carte de membre



RENSEIGNEMENTS

ACI INVESTIGATIONS
Renseignements privés et économiques
Case postale 248 – 1870 Monthey
Tél. 024 471 64 18 – 079 214 53 16
Rabais de 15 %



HÔTELS | RESTAURANTS

HÔTEL CHAVANNES-DE-BOGIS
Sortie autoroute Coppet
Tél. 022 960 81 81 – Fax 022 960 81 82
Prix spécial FAIR

HÔTEL DE L'ARDÈVE – Ovornaz
Tél. 027 305 25 25 – Fax 027 305 25 26
Réduction 10 % sur les chambres

HÔTEL EUROPA – Sion
Rue de l'Envol 19
Tél. 027 322 24 23 – Fax 027 322 25 35

HÔTEL DES MOSAÏQUES – Orbe
Tél. 024 441 62 61 – Fax 024 441 15 14
Chambre + petit déjeuner 106.-

ACCOR
Rabais sur les réservations d'hôtels pour les membres FAIR. Pour la réservation : www.accorhotels.com/corporate
Code : SCP176567 - Contrat N° 5000



ASSURANCES

CAP
Assurance protection juridique circulation:
Prix spécial FAIR individuelle: CHF 85./ Famille CHF 90.-

CAP Assurance protection juridique complète (privée et circulation):
Prix spécial FAIR individuelle: CHF 170.- / famille CHF 180.-

GROUPE MUTUEL
Offre des conditions intéressantes sur l'assurance complémentaire pour les membres FAIR et leur famille. (Contrat cadre.)
Renseignements au secrétariat central
Tél. 022/796 07 11



MODE

JP MODE – Confection homme
Grand'Rue 61 – 1180 Rolle
10 % de rabais sur présentation carte de membre



Dix règles pour mieux travailler sur ordinateur

7. Eliminez les facteurs de stress

Justement, parlons du stress. Certes, c'est plus facile à dire qu'à faire. Cependant, dans la mesure du possible, essayez de ne pas travailler sous trop forte tension nerveuse. Il est, en effet, prouvé que le stress majore la probabilité d'apparition de troubles musculo-squelettiques. Ne surestimez pas vos capacités de travail et essayez de mieux vous organiser pour gagner du temps. Si vous le pouvez, variez aussi les tâches que vous avez à entreprendre.

8. Faites quelques exercices physiques...

Rien de tel que quelques exercices physiques pour relaxer cou, dos, doigts et poignets. Pendant les pauses, faites des mouvements de rotation des poignets. Etirez le dos comme si vous désiriez rejoindre le plafond et faites des mouvements de moulinets avec la tête. Bougez aussi les épaules.

9. ... et oculaires

Les exercices oculaires ont également leur utilité. Sans bouger la tête, regardez une dizaine de fois en bas puis en haut. Faites de même en regardant le plus loin possible alternativement à droite et à gauche. Cela prévient la fatigue oculaire.

10. En cas de problème, consultez un médecin

Travailler sur ordinateur ne détermine peut-être pas de trouble visuel, mais représente incontestablement une circonstance favorisant la reconnaissance des anomalies de la vision. Si vous ressentez souvent des picotements dans les yeux ou avez l'impression de mal voir, parlez-en au médecin du travail. Des tests permettent d'apprécier votre capacité visuelle et de savoir si vous avez besoin de lunettes ou de lentilles correctrices.

Ne supportez pas non plus stoïquement des douleurs du poignet ou du dos pendant des mois. Certains traitements permettent de les atténuer.

Une souris pour gaucher

Qu'il s'agisse de concevoir une souris ou un épluche-légumes, les gauchers sont souvent oubliés. Heureusement, il est possible d'inverser les boutons pour corriger cette injustice. Dans le menu Démarrer, choisissez le Panneau de configuration.

Selon votre système d'exploitation :

XP : Double-cliquez sur le tableau de bord Souris. Cliquez sur l'onglet Pointeurs.

Vista ou Windows 7 : Cliquez du bouton droit sur le fond du Bureau, choisissez Personnaliser et cliquez sur Pointeurs de souris (ou Modifier les pointeurs de souris).

XP, Vista et Windows 7 : Cliquez sur l'onglet Boutons. Cochez la case Permuter les boutons (ou Inverser le bouton) principal et secondaire.

**Attention, l'effet est immédiat : pour valider,
vous devez cliquer sur OK du bouton droit !**

Micro Hebdo, N° 638-639



Conseil juridique

Certificat médical | Quelques rappels utiles

Les employeurs sont souvent perplexes à la lecture de certificats médicaux attestant une incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident de leurs collaborateurs. Il paraît opportun de rappeler certains principes relatifs à cette problématique.

Définition du certificat médical

Le certificat médical est un document signé par un médecin attestant une incapacité de travail à une fonction déterminée pour une durée déterminée ou indéterminée et engageant la responsabilité dudit médecin. Seuls les médecins, les médecins-dentistes, les sages-femmes et les chiropraticiens peuvent rédiger des certificats médicaux constatant une incapacité de travail. Il s'agit donc de professionnels qui sont autorisés à poser un diagnostic de type médical¹. Selon le Professeur Olivier Guillod, Directeur de l'Institut de droit de la santé de Neuchâtel, il est également envisageable qu'un psychologue atteste d'une incapacité de travail².

Le certificat médical est défini par le Tribunal fédéral comme un document destiné à prouver l'incapacité de travail d'un patient pour des raisons médicales³. Il s'agit donc d'un moyen de preuve, qui n'est pas le seul envisageable, l'empêchement de travailler pouvant aussi être établi, par exemple, grâce à des témoignages⁴.

Le certificat médical attestant un arrêt de travail jouit-il d'un poids particulier? Les tribunaux l'admettent. En effet, selon le Tribunal fédéral, si la force probante d'un certificat médical n'est pas absolue, la mise en doute de sa véracité suppose néanmoins des raisons sérieuses⁵.

Il faut préciser que les tribunaux de prud'hommes suisses acceptent des certificats médicaux rédigés par un médecin établi à l'étranger (par exemple pour un employé ayant consulté un tel médecin lors de ses vacances).

Un moyen de preuve absolue?

Le Tribunal fédéral⁶ a précisé que le certificat médical ne constitue pas un moyen de preuve absolue. En effet, l'employeur peut mettre en cause sa validité en

invoquant d'autres moyens de preuves. Inversement, le salarié a la faculté d'apporter la démonstration de son incapacité par d'autres biais.

Selon notre Haute Cour fédérale, peuvent en particulier être pris en compte pour affirmer une attestation médicale, le comportement du salarié (on cite souvent l'exemple du travailleur qui répare un toit alors qu'il souffre d'une incapacité de travail totale en raison de douleurs à un genou) et les circonstances à la suite desquelles l'incapacité de travail a été alléguée (empêchement consécutif à un congédiement ou au refus d'accorder des vacances au moment désiré par le salarié; absences répétées; production de certificats émanant de permanences ou de médecins reconnus pour leur complaisance; présentation d'attestations contradictoires faisant uniquement état des plaintes du travailleur ou établies plusieurs mois après le début des symptômes).

Si la force probante d'un certificat médical n'est ainsi pas absolue, la mise en doute de sa véracité suppose néanmoins des raisons sérieuses⁷.

La portée d'un certificat médical à la lumière de la jurisprudence

Il appartient au travailleur de prouver sa maladie ou son accident, ce qui se fait le plus souvent par un certificat médical. Toutefois, un tel document peut perdre toute force probante lorsqu'il est rédigé non au vu de constatations objectives d'un praticien, mais sur la base des seuls dires du salarié ou qu'il est établi avec un effet rétroactif de plusieurs semaines⁸. Ainsi, un certificat rédigé par le médecin uniquement sur la base de la description des sensations d'inconfort du patient sans précision objective de la pathologie n'est pas d'une grande valeur juridique⁹. Plus l'absence se prolonge, plus l'employeur est en droit d'attendre de son collaborateur qu'il fournisse régulièrement un certificat médical¹⁰.

De plus, lorsque l'attitude du travailleur démontre qu'il est apte au travail, le certificat médical ne suffit plus à établir une incapacité¹¹.

Le juge n'est en tous les cas pas lié par des constatations médicales lorsque l'audition du médecin les fait

apparaître comme contradictoires ou invraisemblables¹².

Cependant, le juge ne peut pas refuser toute force probante à un certificat médical au seul motif qu'il ne donne aucune indication sur les causes de l'empêchement. Ce point est en principe couvert par le secret médical. L'employeur est cependant en droit de faire vérifier, à ses frais, l'existence et le degré de l'empêchement par un médecin-conseil¹³. On exigera de lui qu'il requière cet examen sans délai. L'obligation du travailleur de se soumettre à cet examen - qui peut être stipulé contractuellement - découle de son devoir de fidélité (art. 321 a CO).

Sauf circonstances particulières, le refus du travailleur de se soumettre à un tel examen est considéré comme l'aveu du caractère peu sérieux du certificat médical qu'il a produit¹⁴. L'employeur n'est toutefois pas en droit, en vertu de l'article 328 al. 1 CO, qui traite de la protection de la personnalité du travailleur, d'obliger son employé à libérer le médecin du secret médical

afin qu'il puisse le renseigner sur la nature de son affections¹⁵.

- 1 Jean-Marc Guinchard, Certificat d'arrêt de travail, Colloque du 28 avril 2005 de l'Association des Médecins de Genève et l'Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail, p. 5; Dr Christiane Margairaz, Le certificat médical d'arrêt de travail (CMAT): un cas particulier "le CMAT dans les états grippaux", Thèse de médecine de l'Université de Genève, 1992, p.9
- 2 Centre Patronal, Questions de droit, mars 2000, pp. 3 ss
- 3 ATF 4 C.346/2004
- 4 JAR 2008 376
- 5-6-7 ATF 1 C_64/2008
- 8 BJJ 2009 113 ; JAR 2008 376
- 9 JU-TRAV 2006 8
- 10 SARB 1999 668
- 11 JAR 1993 144
- 12 BJJ 1976 325
- 13 JAR 2007 461
- 14 JAR 1997 132; BJJ 2005 228
- 15 JAR 1982 129

Olivier Lévy. Tit br. Avocat
Entreprise Romande, 03.10.2010

Mais encore...

A partir de quand un employeur peut-il exiger un certificat médical ?

Il peut l'exiger dès le premier jour d'absence. Mais, en général, les employeurs l'exigent après deux ou trois jours d'absence.

Un employé dont un proche est malade peut-il s'absenter ?

Oui, s'il s'agit d'un enfant à sa charge, âgé de quinze ans au plus. L'employé peut alors s'absenter jusqu'à trois jours, sur présentation d'un certificat médical (Loi sur le travail, article 36 alinéa 3). A noter que les trois jours constituent la durée maximale de l'absence et en aucun cas un droit automatique : selon les cas, l'absence pourra être de plus courte durée. Le travailleur est payé pendant l'absence.

Peut-on licencier un employé malade ?

Il faut distinguer deux cas.

- Si un employé est en train d'effectuer son temps d'essai, il peut être licencié même s'il est malade.
- Dès qu'un employé a terminé son temps d'essai, il est protégé contre le licenciement pendant une certaine période, dont la durée dépend de son ancienneté dans l'entreprise. Elle se monte à :
 - trente jours la première année ;
 - nonante jours de la deuxième à la cinquième année ;
 - cent quatre-vingt jours dès la sixième année.

La période de protection est indépendante du taux d'incapacité de travail du salarié : qu'il soit de 20 ou de 100% ne change rien. Si un employé est licencié avant qu'elle soit terminée, le congé est considéré comme nul et ne produit aucun effet. Après ce laps de temps, l'employé peut en revanche être licencié. Les rapports de travail peuvent donc être résiliés dès le 31^e jour du congé maladie la première année, dès le 91^e jour du congé maladie de la deuxième à la cinquième année, dès le 181^e jour du congé maladie à partir de la sixième année.

Une convention collective de travail peut cependant prévoir d'autres dispositions. Ce sont celles-ci qui devront alors être appliquées.

Peut-on mentionner dans le certificat de travail que l'employé est souvent malade ?

Non. Le certificat de travail porte sur la nature de l'activité de l'employé et la manière dont il l'a exercée. Il ne peut en aucun cas obtenir des indications sur sa santé.

Pierre Cormon
Fédération des Entreprises Romandes (FER) Genève